

l'intention de la changer, monsieur le Président, cela m'apparaît clair.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LE GRAIN DE L'OUEST

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

La Cour suprême a déclaré que le ministre des Transports était l'autorité ayant pouvoir de décision dans le cas du barrage Oldman. C'est également lui qui a le pouvoir de décision en ce qui concerne des modifications possibles à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Étant donné que le ministre de l'Agriculture a entrepris des pourparlers dans tout le pays au sujet de modifications possibles à la loi, le ministre des Transports va-t-il assumer ses responsabilités et demander qu'on procède à une évaluation environnementale, comme il doit le faire, selon la Cour suprême et les lignes directrices du gouvernement?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, la Cour suprême a rendu son jugement il y a quelques jours. Mon ministère a commencé à examiner le texte et les répercussions de ce jugement en ce qui concerne le rôle du ministère des Transports dans ce domaine.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Environnement. Le jugement concernant le barrage Oldman est tout à fait clair. Le tribunal a statué que l'évaluation de l'impact sur l'environnement était un outil de planification et qu'elle devait être effectuée avant qu'une décision ne soit prise, en tenant compte des facteurs socio-économiques.

Le ministre de l'Environnement est-il disposé à assumer ses responsabilités en ce qui concerne la protection de l'environnement et à aviser le ministre des Transports de toute la portée de ses responsabilités? Ou est-il prêt plutôt à procéder immédiatement à une évaluation de l'impact sur l'environnement des modifications proposées à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Comme le député le sait pertinemment, le jugement de la Cour suprême a d'énormes répercussions. La Cour suprême a déclaré, semble-t-il, dans le cas des lignes directrices actuelles, que deux éléments devaient être

Questions orales

présents dans le cadre d'un processus d'évaluation environnementale. La question relève de la compétence du gouvernement fédéral; le gouvernement a un pouvoir de réglementation. Ces conditions sont cumulatives, après quoi le gouvernement fédéral devrait agir.

Nous examinons encore les conséquences de ce jugement de la Cour suprême. Je le répète, je pense que nous devons comprendre qu'il a une très grande portée. Nous allons donc nous pencher sur la question et nous nous mettrons en rapport avec le député sitôt que nous aurons une bonne idée de ce que nous croyons nécessaire de faire en l'occurrence.

* * *

[Français]

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à l'Agriculture. Il vient de dire à cette Chambre que ce gouvernement n'accepterait aucunement d'aller vers la tarification.

Est-ce que le gouvernement est prêt à s'engager à ne signer aucune entente au GATT qui irait vers la tarification? Est-ce que le ministre est prêt à dire que le gouvernement ne signera jamais quelque entente que ce soit qui mette en danger les quatre piliers de l'agriculture québécoise?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je peux comprendre que les gens du Bloc québécois puissent tenter de se faire du capital politique. Mais si on veut faire vraiment peur aux producteurs agricoles québécois dans le secteur laitier, peut-être que les gens du Bloc québécois pourraient expliquer aux producteurs agricoles ce que pourraient représenter les dangers de la séparation, monsieur le Président. Pour des producteurs qui détiennent 48 p. 100 des quotas de lait industriel, avec une séparation, qu'est-ce qui pourrait arriver aux agriculteurs québécois! Je pense que cela représente un danger beaucoup plus grave actuellement, dont les conséquences ne sont pas connues, alors qu'au GATT, monsieur le Président, notre position est connue: c'est celle de défendre les agriculteurs québécois et de défendre le droit de maintenir des offices de commercialisation au Canada. Voilà la position du Québec. Mais la position du Bloc sur ce que j'ai demandé tout à l'heure, on l'ignore, monsieur le Président!